

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs à l'Île d'Aix



DOCUMENT À CONSERVER

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Ce document a pour but de vous informer sur la nature des risques naturels auxquels est exposée l'île d'Aix.

En fonction de ces risques, vous trouverez des recommandations quant à la conduite à tenir.

Lisez bien attentivement ce document et faites-le lire à votre famille. Conservez-le à portée de main afin de pouvoir vous y reporter en temps utile.

Chaque citoyen est acteur de la protection civile.

M. Le Maire, Alain BURNET

Sommaire

Le mot du Maire	p.2
Les risques majeurs à l'île d'Aix	p.3
L'alerte	p.4
Le risque tempête	p.6
Le risque submersion marine	p.8
Le risque feu de forêt	p.10
Le risque séisme	p.12
Le risque gonflement-retrait des argiles	p.13
Pour en savoir plus	p.14
Contacts utiles et indispensables	p.15
Qui fait quoi ? ...En cas de risque majeur	p.16

Les risques majeurs dans ma commune

Mais qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Petite explication...

Un risque majeur est la combinaison d'un aléa climatique sur une zone d'enjeux humains, économiques ou environnementaux. Le risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou lié aux activités humaines, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Les risques majeurs sur l'île d'Aix sont au nombre de cinq et certains peuvent se cumuler, la tempête peut engendrer une submersion marine par exemple.

Tempête :



Submersion marine :



Feu de forêt :



Séisme :



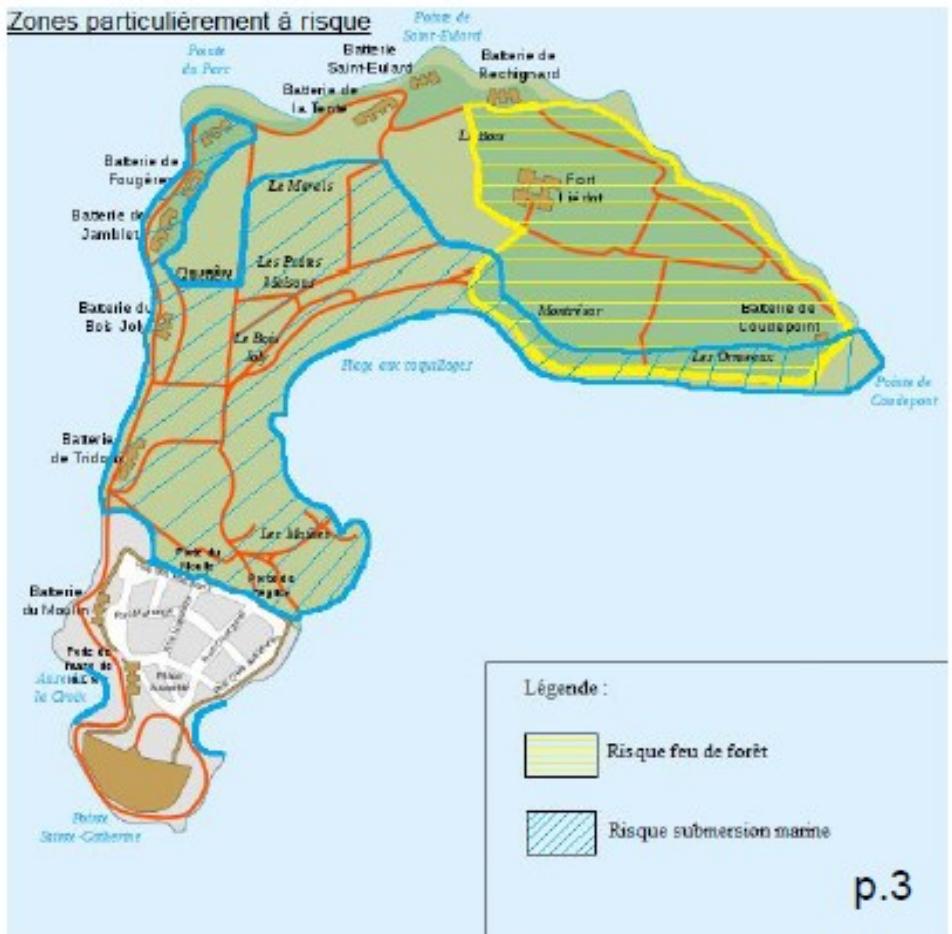
Gonflement-retrait des argiles :



Cartographie

Le but du **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est de vous informer des risques majeurs affectant votre commune et de la conduite à tenir en cas de survenue d'un évènement.

Zones particulièrement à risque



L'ALERTE

Je m'informe...

L'alerte ne concerne que les risques naturels prévisibles liés aux conditions météorologiques (comme pour les tempêtes et les submersions marines). Lorsque le risque est important et imminent, Météo-France lance un bulletin de vigilance Orange ou d'alerte Rouge. Lors d'une vigilance Orange, le maire active le système d'alerte local. Pour une alerte Rouge, c'est le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est activé.

Il peut également décider l'évacuation préventive des habitants des secteurs les plus menacés.

L'alerte ROUGE :

- La Préfecture lance le **Signal National d'Alerte**
- La Mairie relaie ce signal par le **Système d'Alerte Local** sur les téléphones fixes et mobiles repertoriés.
- Les centres d'accueil sont ouverts.

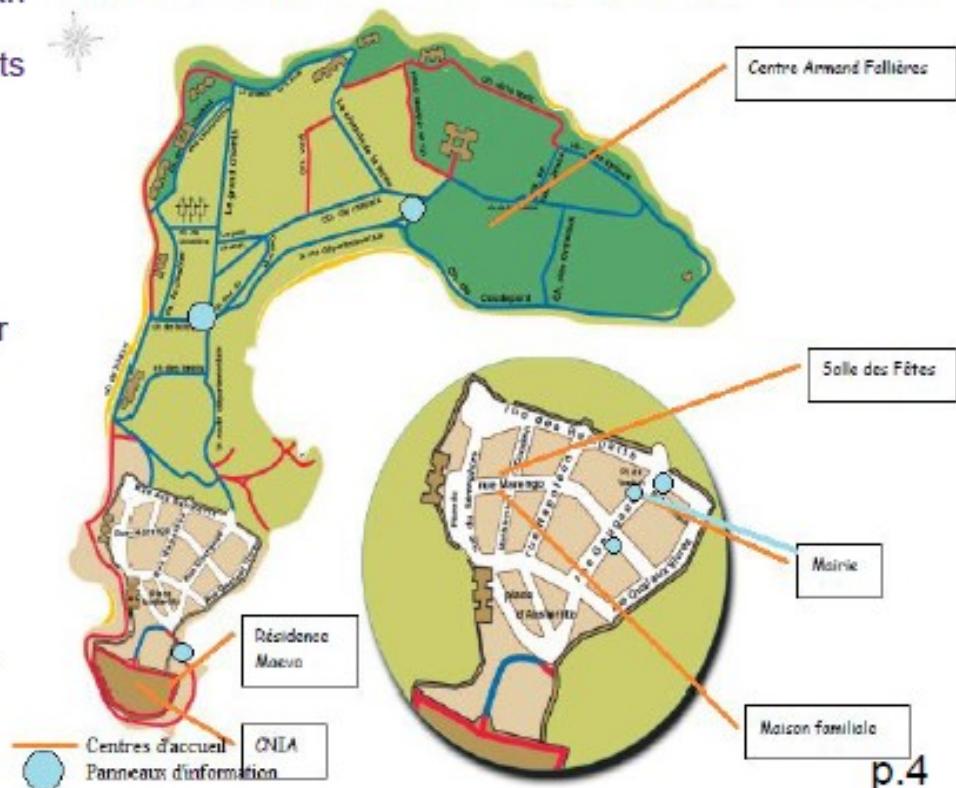


Dans tous les cas, il est indispensable de respecter les consignes et de rester informé afin que le dispositif de secours puisse être le plus performant. Mais aussi d'éviter de téléphoner pour laisser les réseaux libres aux secours et n'appeler qu'en cas de réel danger.

Le système d'alerte local :

Nous vous conseillons de **vous inscrire à ce système d'alerte local** en demandant un bulletin d'inscription en mairie ou en le remplissant sur le site de la commune : <http://www.iledaix.fr>
Les alertes Orange et Rouge seront affichées dans les panneaux d'information communaux.

Cartographie de l'île : lieux d'accueil possibles et disposition des panneaux d'information



Je me prépare...

En cas d'alerte, vos ENFANTS sont en SECURITÉ A L'ECOLE. Ne prenez pas de risque en allant les chercher.

L'école dispose de son propre plan de prévention de mise en sécurité pour les protéger pendant l'évènement.

En cas d'alerte Rouge, préparer son pack de sécurité !

- Lampes de poche et radio à pile
- Téléphone mobile chargé
- Vivres et eau potable
- Vêtements chauds et couvertures
- Papiers importants
- Médicaments et traitements quotidiens
- Un double des clefs de maison et de voiture
- Un peu d'argent



SI JE SUIS À MON DOMICILE :

- Se munir de son pack de sécurité.
- S'informer en restant à l'écoute de la radio (p.15), respecter les consignes de sécurité.
- Fermer ses portes, fenêtres et volets. En cas de fermeture électrique, laisser un volet ouvert pour ne pas rester bloqué en cas de coupure électrique.
- En cas d'évacuation, fermer le gaz, l'eau et l'électricité pour éviter toute fuite et contamination.



SI JE SUIS DANS UN CENTRE D'ACCUEIL :

- Rester dans le centre d'accueil durant toute la durée de l'évènement.
- Suivre les consignes données par le/la responsable du centre.
- Ne sortir ou regagner son domicile que si les autorités publiques l'ont autorisé.



On parle de **tempête** lorsque les vents dépassent les 89 km/h (soit 48 noeuds - 10 sur l'échelle de Beaufort). Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression). Cette dernière provoque des vents violents, de fortes précipitations et parfois des orages.

Quel secteur est concerné ? Tout le territoire de l'île.

Je m'informe...

Les signes avant coureurs :

- Vitesse de vent supérieur à 89 km/h.
- Le baromètre descend rapidement et indique une dépression inférieure à 990 hectoPascals.

Quelques données historiques départementales :

- Le 28 février 2010 : Xynthia avec des vents de plus de 150 km/h et de fortes dépressions.
- Le 27 décembre 1999 : Martin avec des rafales de vents de 180 km/h.
- 7/8 février 1996 & 22/23 décembre 1995 : violentes tempêtes avec franchissements de nombreuses digues. Vents de 120 à 135 km/h.

Je me prépare...

- Rester à son domicile et à l'écoute des bulletins d'alerte météorologiques de Météo-France.
- Fermer portes et volets sauf un, lorsque ces derniers sont à commande électrique.
- Ne pas se promener le long du littoral, du port ou en forêt.
- Ne pas obstruer les grilles de ventilation de son logement.
- Mettre à l'abri tous les objets susceptibles d'être emportés (parasol, table de jardin, etc.).

AVANT

- Rester chez soi est la meilleure protection.
- S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Eviter de téléphoner pour laisser les réseaux libres aux secours et n'appeler qu'en cas de réel danger.

PENDANT

- S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.
- Pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en cas d'utilisation de groupes électrogènes, veiller à les placer à l'extérieur du bâtiment.
- Eviter de téléphoner pour laisser les réseaux libres aux secours et n'appeler qu'en cas de réel danger.
- Se mettre à la disposition des secours : apporter une première aide aux voisins et penser aux personnes âgées et handicapées.

APRÈS



La **submersion marine** est provoquée par la combinaison d'une forte houle, d'un coefficient de marée élevé et même parfois, d'une onde de tempête. Il s'agit d'une arrivée rapide et violente de la mer dans les rues et les terres avec des vagues passant par-dessus les digues et créant de forts courants (piétons emportés, habitations dévastées, véhicules et matériels déplacés).

Quel secteur est concerné ? Tout le territoire de l'île et en particulier les quartiers de Jamblet, du Bois Joly, des Petites Maisons et de Coudepont

Je m'informe...

Les signes avant coureurs :

- Coefficient de marée supérieur à 90.
- Vitesse de vent supérieure à 90 Km/h.
- Le baromètre descend rapidement et indique une dépression inférieure à 990 hectoPascals.

Quelques données historiques départementales :

- Le 28 février 2010 avec la tempête Xynthia.
- Le 27 décembre 1999 avec la tempête Martin.
- Le 15 février 1957, raz-de-marée.

Vigilance ORANGE

Les conseils sont donnés dans les bulletins météo. Les services municipaux et les élus sont en pré-alerte et prépare un dispositif opérationnel.

- Contrôler son **pack de sécurité** et rester très vigilant (radio, Internet, etc.).
- **Une vigilance Orange peut basculer à tout moment en alerte Rouge si le risque augmente.**



Alerte ROUGE

Le maire déclenche le plan communal de sauvegarde (PCS) et les services municipaux sont en alerte.

- Rester vigilant et en alerte (radio). Rassembler son **pack de sécurité** et se réfugier à l'étage si j'en dispose.
- Si l'évacuation est décidée, respecter les consignes et se rendre au centre d'accueil qui sera indiqué.

Je me prépare...

- Ne pas se promener le long du littoral, du port ou en forêt.
- Mettre à l'abri les produits sensibles et dangereux (entretien, chimiques et médicaments) dans une zone ou une armoire étanche ET surélever les meubles.
- Fermer portes, fenêtres et volets, sauf un lorsque ces derniers sont à commande électrique.
- Se renseigner sur les lieux d'accueil et les itinéraires pour y parvenir.

AVANT

- Si l'eau monte, couper les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Fermer les poubelles et les mettre dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent et se répandent.
- Ne pas sortir et s'installer en hauteur.
- S'informer et respecter les consignes des secours diffusées à la radio et n'appeler les secours qu'en cas de réel danger.
- Se signaler à la fenêtre par un point lumineux (téléphone portable, lampe torche).

PENDANT

- Avant de rétablir l'électricité, s'assurer que le réseau a été vérifié par les services d'ERDF et que l'installation est sèche.
- Pomper l'eau progressivement, aérer, désinfecter et chauffer dès que possible.
- Veiller aux personnes en difficulté près de chez soi.
- Se signaler auprès de la mairie.
- Evaluer les dégâts.

APRÈS



feux de forêt

On parle d'**incendie de forêt** lorsqu'un couvert végétal d'une surface minimale d'un hectare prend feu. Un feu de forêt peut être d'origine naturelle (la foudre) ou humaine : intentionnel (conflit d'occupation du sol, pyromanie...) ou résultant d'une imprudence (barbecue, mégot, feu d'écobuage mal contrôlé...).



Quel secteur est concerné ? Le secteur forestier de l'île (quartiers Montrésor et Coudepond).

Je m'informe...

Les mesures de préventions existantes :

Il est **FORTEMENT conseillé** pour prévenir tous risques de feu de forêt de :

- Prévoir des moyens d'arrosage.
 - S'assurer qu'il n'y a pas de matériaux inflammables, bouteilles de gaz ou bidons de liquides inflammables, qui pourraient être exposés au feu.
 - Débroussailler les abords des constructions situées à moins de 200 m d'un espace boisé (maintenir les feuillages à plus de 3 m de l'habitation, ratisser les aiguilles, nettoyer les gouttières).
 - Les voies d'accès privées doivent également être nettoyées de part et d'autre.
 - Éviter de planter des espèces très inflammables comme le cyprès.
 - Repérer les chemins d'évacuation.
-

Quelques données historiques locales :

- En octobre 2011, 1 hectare et demi a brûlé à proximité du fort Liédot.

Je me prépare...

PENDANT

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers (**téléphoner au 18 ou 112**) avec calme et précision.
- A pied, rechercher un abri, un écran de protection (rocher, mur...) en fuyant dos au feu.
- Respirer, si possible, à travers un linge humide.
- Respecter le périmètre de sécurité défini par les secours.

Votre habitation reste votre meilleure protection :

- N'évacuer que sur ordre des autorités. Dans ce cas, couper l'électricité et le gaz.
- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres puis, rentrer les tuyaux d'arrosage.
- Fermer les bouteilles de gaz (éloigner du feu celles qui sont à l'extérieur).
- Occluter les aérations avec des linges humides.
- Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

APRÈS

- Rester vigilant !
- Surveiller, en respectant le périmètre de sécurité, les éventuels risques de reprises de feu.
- Ne pas se promener dans la partie qui a brûlé.



Un **séisme** est une vibration en sous-sol créant des failles qui peuvent affecter les bâtiments et les infrastructures, occasionner des chutes d'objets ou d'éléments sur les personnes.

Sur l'île d'Aix, le secteur est classé en « sismicité modérée », niveau 3 sur une échelle de 5. Le risque demeure mesuré car l'intensité des séismes locaux restent généralement faible.

Quel secteur est concerné ? Tout le territoire.

Je m'informe...

Quelques données historiques départementales :

- 10 octobre 1977 : magnitude 5 sur l'échelle de Richter sur l'île d'Oléron.
- 7 septembre 1972 : séisme d'une magnitude de 5,7 sur l'échelle de Richter lézardant plusieurs maisons sur l'île d'Oléron.

Je me prépare...

AVANT

- Il est conseillé de fixer les appareils et les meubles lourds.
- Repérer les points de coupure du gaz, d'eau, d'électricité.

PENDANT

À l'intérieur :

- Se mettre près d'un angle de mur, d'un linteau de porte ou sous un meuble solide, s'éloigner des fenêtres.

À l'extérieur :

- Ne pas rester sous ce qui pourrait s'effondrer.

APRÈS

- S'éloigner de la zone côtière (risque de raz-de-marée).
- Si l'on est bloqué sous des décombres : garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (poutre, canalisation...).



Le **gonflement-retrait des argiles** se manifeste dans les sols argileux. Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains produisent des gonflements (périodes humides) et des tassements irréguliers (périodes sèches).

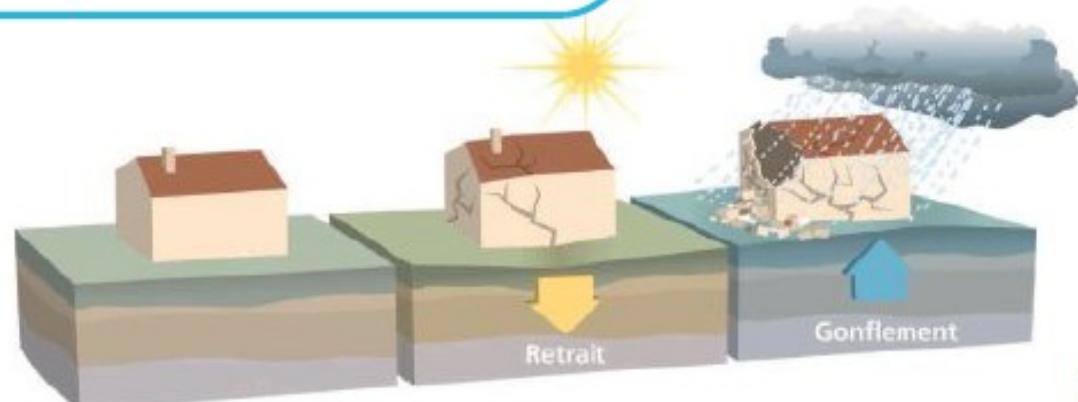
Quel secteur est concerné ? Tout le territoire.

Sans danger immédiat, le gonflement-retrait des argiles peut provoquer divers désordres sur les constructions (essentiellement des fissurations).

L'évolution du phénomène étant relativement lente, il n'y a pas de conduite d'urgence à adopter.

En cas d'apparition de fissures, notamment horizontales : il faut prendre des photographies, contacter son assureur et informer la mairie.

Néanmoins, si des travaux ne sont pas entrepris suite aux premiers signes, les constructions peuvent être **à long terme** gravement endommagées et toute occupation pourrait y être interdite en raison du péril.



Pour en savoir plus

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Celui-ci définit une organisation des services et des moyens communaux qui permettront d'assurer au mieux la protection des Aixois.

Le PCS comprend un dispositif opérationnel qui recense :

- Les différents risques auxquels est confrontée l'île d'Aix.
- Les différentes missions à remplir par les agents et élus de la collectivité pour chaque type de situation (hébergement provisoire, ravitaillement etc).
- L'ensemble des moyens communaux et privés (humains, matériels) pour assurer la sauvegarde des habitants et de leurs biens.

Ainsi, il est indispensable que la population Aixoise ait connaissance des différentes mesures à adopter en cas de risque majeur pour permettre à chacun de contribuer à la sécurité de tous.

Ce document est consultable en mairie et sur le site Internet de la commune dans la rubrique "RISQUES".

Des sites Internet

- Le site de la commune de l'île-d'Aix :
www.iledaix.fr

- Le portail du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement. Il est dédié à la prévention des risques naturels et technologiques majeurs :

www.prim.net

- Pour s'entraîner, un jeu en ligne intitulé *Le Jeu des risques majeurs*, dans la rubrique "AIR" du site :

www.risquesetsavoirs.fr

Contacts utiles et indispensables



Gardons contact avec la radio :

- France Bleu la Rochelle : 98.2
- Terre Marine : 94.8
- Demoiselle FM : 97.8



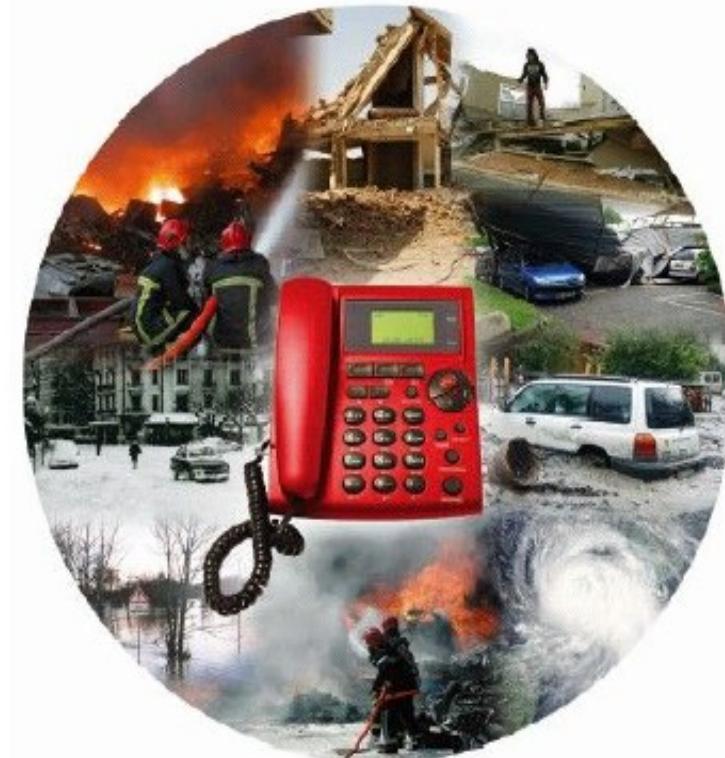
Gardons contact via Internet :

- www.iledaix.fr
- www.meteofrance.com
- www.charente-maritime.pref.gouv.fr



Numéros utiles :

- Pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15
- Police : 17
- Météo France : 08.99.71.02.17
- Mairie : 05.46.84.66.09



1



METEO FRANCE

Toujours un temps d'avance

Émission d'un bulletin d'alerte
Rouge (une tempête par exemple)

Qui fait quoi ?...En cas de risque majeur



Relais l'information



Sauvegarde de la population

(protection des biens et des personnes, aide aux sinistrés, relogements...)



4

Intervention des secours



Envoy



message vocal
fixe ou mobile

Déclenchement de l'alerte
(appel téléphonique par le système
d'alerte local)